

# MISSION TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT

MTICE/05-333-2 du 21/11/05

## ORGANISATION DE LA VALIDATION B2i

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Principaux de collège  
Mesdames et Messieurs Les Proviseurs de lycée Professionnel

Affaire suivie par : M. CHEVALIER      Tel : 04 42 91 75 91      Fax : 04 42 91 70 10  
IA-IPR - Conseiller Technique TICE

La circulaire citée en référence prévoit la généralisation de l'évaluation des élèves dans le cadre du Brevet Informatique et Internet qui doit être intégré au diplôme du Brevet en 2007. Elle assouplit par ailleurs les conditions de validation du B2i.

Pour pouvoir respecter ces objectifs, les collèges doivent dès maintenant mettre en place une organisation propre à assurer la délivrance du B2i collège.

Le dispositif pourrait s'articuler autour des principes suivants :

- Pour les classes de 6<sup>e</sup> : de nombreux élèves ont été validés dans le cadre du Premier Degré et devraient être titulaires partiellement ou totalement du B2i-école. Il serait souhaitable de positionner l'ensemble des élèves de ce niveau. Les fiches annexes jointes fournissent quelques suggestions de méthode pour un tel positionnement.
- Pour les classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> : ces élèves bénéficieront d'une intégration du B2i dans le DNB. Les positionnements doivent donc permettre une progression des élèves vers l'objectif terminal, le B2i-collège.
- Pour les classes de 3<sup>e</sup> : je souhaite qu'une attention particulière soit portée aux élèves scolarisés à ce niveau. Une appréciation objective des compétences des élèves doit être mise en place afin d'établir un bilan pertinent en fin d'année scolaire. Cette disposition concerne aussi les lycées professionnels qui accueillent des troisièmes à module de découverte professionnelle (6h) ou des troisièmes à projet professionnel.

Après consultation des équipes pédagogiques de votre établissement, je vous invite à mettre en place le calendrier organisationnel suivant :

- Jusqu'au 15 avril 2006 : évaluation à la demande des élèves, si possible dans le cadre normal des activités pédagogiques, permettant de valider un ou plusieurs domaines de compétences du B2i.
- Du 2 au 15 mai 2006 : positionnement systématique des élèves notamment pour ceux qui n'auraient validé aucun domaine.

Un espace collaboratif, réservé aux chefs d'établissement, est ouvert (voir annexe 1) qui vous permet de prendre connaissance des modes d'organisation mis en place dans des établissements, et d'échanger avec vos collègues.

Des modalités de validation sont également proposées aux enseignants (voir annexe 2). Un espace collaboratif sur lequel ils peuvent trouver des exemples d'activités leur est ouvert.

Je rappelle que l'académie a fait le choix de l'application GiBii pour la gestion informatisée du B2i. Les bases sont implantées au Rectorat ce qui limite l'action des établissements à l'enregistrement des positionnements mais leur assure à tout moment une lecture de la progression des validations.

Enfin, je vous informe que j'ai demandé au conseiller TICE en liaison avec les Inspecteurs chargés du suivi du B2i d'établir pour la fin de l'année scolaire un rapport sur les compétences informatiques des élèves de 3<sup>e</sup> de collège. Vous serez donc sollicité à cet effet dans le courant de l'année scolaire. D'avance, je vous remercie de votre concours à la réalisation de ce qui constitue désormais, en référence aux compétences attendues de nos élèves, un important objectif de résultat pour notre académie.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.*

# ANNEXE I

## FICHE-GUIDE À DESTINATION DES PERSONNELS DE DIRECTION POUR LA MISE EN PLACE DU B2I-COLLEGE

Le cadre réglementaire	<p>La circulaire 05-135 du 9 septembre 2005 assouplit les conditions de délivrance du B2i :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'attestation est délivrée à tout élève pour lequel au moins 80% des items ont été validés à condition qu'ils soient répartis dans chacun des domaines de compétences.</li><li>- deux disciplines au moins doivent intervenir pour pouvoir valider l'attestation du B2i.</li></ul>
L'esprit de la validation	<p>L'élève doit déclencher la demande de validation. Ceci implique qu'il ait été informé de l'intérêt et du contenu du B2i ainsi que des modalités de validation</p>
La gestion des validations	<p>Le logiciel GiBii (logiciel de validation des feuilles de compétences) intègre les bases élèves des collèges publics. Chaque collège peut accéder à ses propres données (<a href="http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/qibii/">http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/qibii/</a> ; cliquer sur votre bassin ; identification et mot de passe : par défaut gestion)</p> <p>Les coordinateurs TIC ont reçu une information sur ce logiciel et doivent pouvoir le présenter dans le collège.</p>
Les moyens à votre disposition	<p><b>1. l'espace collaboratif</b> : ouvert au personnel de direction des collèges il offre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une démonstration en Préao du fonctionnement de GiBii</li><li>- des exemples d'organisation du dispositif de validation</li><li>- une Foire aux Questions (FAQ)</li></ul> <p>L'adresse et les identifiant et mot de passe vous seront transmis par mèl.</p> <p><b>2. la concertation dans le cadre du bassin</b> : il vous appartient de demander au coordonnateur de votre bassin d'inscrire le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Si vous le souhaitez le Pôle Tice peut vous assister à cette occasion.</p> <p><b>3. l'accompagnement des Points AC@R</b> : les animateurs sont à votre disposition pour vous aider à faire fonctionner GiBii ou pour assister votre comité de pilotage TIC.</p>
Une proposition de dispositif	<p><b>Rappel</b> : les validations sont effectuées à partir de la demande des élèves jusqu'au vacances de printemps. Une validation bloquée doit être mise en place pour les élèves de 3<sup>e</sup> qui n'auraient pas validé de domaine à cette date.</p> <p><b>1. l'implication des élèves</b> : il faut indiquer aux élèves que le B2i a vocation à être intégré à l'ensemble des diplômes : DNB, Baccalauréat, Universités (C2i).</p>

Une séance d'information doit permettre d'expliquer la structure du B2i (items et domaines) ainsi que l'organisation adoptée par l'établissement. Pour les élèves de 3<sup>e</sup>, les enseignants peuvent présenter des activités susceptibles de valider les différents domaines. L'espace collaboratif ouvert aux enseignants donne des exemples dans plusieurs disciplines.

**2. l'implication des enseignants** : sous l'impulsion du coordonnateur TIC, une première information sur la structure du B2i apparaît indispensable. Toutes les disciplines sont concernées et le documentaliste du collège peut apporter sa contribution. Sous votre responsabilité, l'organisation à mettre en place doit être décidée collectivement avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Le logiciel GiBii permet l'édition de l'état des validations. Elles peuvent être communiquées lors des conseils de classe. Une attention particulière peut être apportée à celui du dernier trimestre.

## ANNEXE 2

### FICHE-GUIDE À DESTINATION DES ENSEIGNANTS POUR LA MISE EN PLACE DU B2I-COLLEGE

Le cadre réglementaire	<p>La circulaire 05-135 du 9 septembre 2005 assouplit les conditions de délivrance du B2i :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'attestation est délivrée à tout élève pour lequel au moins 80% des items ont été validés à condition qu'ils soient répartis dans chacun des domaines de compétences.</li><li>- deux disciplines au moins doivent intervenir pour pouvoir valider l'attestation du B2i.</li></ul>
L'esprit de la validation	<p>L'élève doit déclencher la demande de validation. Ceci implique qu'il ait été informé de l'intérêt et du contenu du B2i ainsi que des modalités de validation.</p>
La gestion des validations	<p>Le logiciel GiBii (logiciel de validation des feuilles de compétences) intègre les bases élèves des collèges publics. Les enseignants et les élèves peuvent accéder aux feuilles de compétences à partir de leur identifiant et mot de passe de laca. Le coordinateur TIC du collège a reçu une formation sur ce logiciel. Il appartient à l'équipe pédagogique d'organiser la saisie des validations des compétences des élèves. Le logiciel permet d'éditer les statistiques de validation qui peuvent être utilisées lors des conseils de classe.</p>
Les moyens à votre disposition	<p><b>1. l'espace collaboratif</b> : ouvert au professeurs de collèges (<a href="http://b2i.ac-aix-marseille.fr/professeurs/index.htm">http://b2i.ac-aix-marseille.fr/professeurs/index.htm</a>) il offre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une démonstration en Préao du fonctionnement de GiBii</li><li>- un modèle de fiche explicative de GiBii à destination des élèves</li><li>- une information générale sur le B2i</li><li>- des exemples de fiches ressources pour toutes les disciplines en 3<sup>e</sup></li><li>- une Foire aux Questions (FAQ)</li></ul> <p><b>2. les sites webs académiques</b> : voir lien sur l'espace collaboratif</p>
Une proposition de dispositif	<p>Les validations sont effectuées à partir de la demande des élèves jusqu'aux vacances de printemps. Une validation bloquée doit être mise en place pour les élèves de 3<sup>e</sup> qui n'auraient pas validé de domaine à cette date.</p> <p>Une information doit être donnée aux élèves sur la structure du B2i (domaines et items), le fonctionnement du logiciel GiBii (voir fiche) et l'organisation arrêtée par l'établissement. La programmation suivante peut être proposée :</p> <p><b>1. repérage des compétences acquises avant l'entrée en 3<sup>e</sup></b> : suivant l'établissement, il est possible de repérer les items ou domaines acquis par les élèves sur GiBii ou sur d'autres supports (papier ou informatique).</p> <p><b>2. validation du B2i-école</b> : destiné aux élèves de l'enseignement primaire, il constitue le domaine 1 du B2i-collège. Pour les élèves de 3<sup>e</sup>, cette validation doit être <b>rapide et massive</b>. Deux exemples supports sont fournis sur votre espace collaboratif.</p>

**3. validation du B2i-collège** : il convient de privilégier une entrée par domaine de compétences. Une activité proposée à l'élève peut permettre de valider l'ensemble d'un domaine (taux de réussite sur les compétences attendues : 80%). Cependant, des activités peuvent au choix de l'enseignant valider un ou plusieurs items.

Toutes les disciplines sont concernées et le documentaliste du collège peut apporter sa contribution. Sous la responsabilité du chef d'établissement, l'organisation à mettre en place doit être décidée collectivement avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Jusqu'aux vacances de printemps, la validation est effectuée à la demande des élèves. Du 2 au 15 mai 2006, l'établissement doit mettre en place un dispositif de positionnement systématique des élèves, notamment pour ceux qui n'auraient validé aucun domaine.